



Grand Prix de la Flèche

28 septembre 2025

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Homologué 64192 et 64209



Article 1 :

Le club Le Fou du Roi, représenté par son président Michel Pacquot, organise le GRAND PRIX de La Flèche.

- Tournoi Honneur : ouvert à tous
- Tournoi Promotion : Ce tournoi est ouvert aux joueurs classés non FIDE dont l'âge n'excède pas 12 ans (jusqu'à U12) dont le classement rapide est inférieur à 1300 à la participation de son premier tournoi du Conseil départemental.

Ces 2 tournois sont inscrits au Grand Prix 2025-2026 du Conseil Général de la Sarthe.

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) **applicables au 1er janvier 2023**.

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : Neuf rondes, appariements au système suisse intégral ou Berger, forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur programme **PAPI_3.3.8**, homologué par la F.F.E.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglés leurs droits d'inscription avant 9h30. Tout joueur dépassant ces limites ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

L'article A5 de l'annexe des règles du jeu rapide est appliqué.

Article 3 :

La salle de jeu sera le Carroi 27 rue Grollier la Flèche

Article 4 :

La cadence des 2 tournois est 12min+3sec/coups.

Tournoi Honneur et promotion

Matin : Ronde 1 : 10h00 Ronde 2 : 10h40 Ronde 3 : 11h20 Ronde 4 : 12h00

Après-midi : Ronde 5 : 13h45 Ronde 6 : 14h30 Ronde 7 : 15h15 Ronde 8 : 16h00

Clôture et remise des récompenses vers 16h45.

Article 5 :

Un joueur peut avoir 5 minutes de retard au début de la partie, au-delà la partie est perdue par forfait.

Article 6 :

Droits d'inscriptions : 3€ pour les jeunes et 6 € pour les adultes (pénalités de retard possible)

Article 7 : Classement – Départage

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Le départage se fait en utilisant dans l'ordre (tournois au « Système Suisse ») :

- le Buchholz Tronqué,
- le Buchholz,
- la Performance.

Dans le cas d'un tournoi « Toutes rondes » les départages utilisés sont le Sonnenborn-Berger puis le Koya.

L'ordre des grilles PAPI **sur le lieu du tournoi** fait foi.

Article 8 :

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement Rapide. Le tournoi étant homologué par la FFE, la présentation d'une licence A ou B est obligatoire.

Article 9 :

Il est formellement interdit de fumer et de "vapoter " dans l'aire de jeu. Éviter toute discussion et lecture suspecte. Avoir une attitude convenable. Toute dégradation entraînera une exclusion. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. L'usage des téléphones portables et de tous ustensiles électroniques y est strictement interdit. L'exclusion du tournoi, après 1 forfait non justifié sans en avoir averti l'arbitre, est prononcée à l'encontre du contrevenant avec rapport à la Fédération Française des Échecs.

Article 10 :

Les organisateurs sont Michel Pacquot et Thierry Leroyer. L'arbitre principal est Sébastien Flament (IA)

Article 11 :

Le port du masque est recommandé dans les salles de jeu ainsi que le respect des gestes barrières.

Article 12:

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la FFE. Pour tout ce qui n'est pas précisé, les organisateurs restent souverains dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

L'arbitre principal
Sébastien Flament

L'organisateur
Michel Pacquot